

# « LES OLYMPES DE LA PAROLE »

## 8 e édition (\*)

### 2022-2023

Une activité pédagogique à destination des élèves du C.O. du  
Canton de Genève, liée à leur orientation professionnelle,  
pour faire progresser  
l'égalité entre les femmes et les hommes

(\*) "les Olympes de la parole" 2020 et 2022 étaient préparées mais  
annulées pour cause de COVID-19



Un projet de l'Association genevoise de femmes diplômées des Universités (AGFDU) en collaboration avec

- Le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) du Canton de Genève
- Bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV)
- le Service d'égalité de l'Université de Genève

et les sponsors suivants :

- La Société MIGROS
- Les librairies PAYOT
- La Fondation Emilie Gourd
- Diverses Communes du Canton.



En 1789, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, par Olympe de Gouges, qui dit :

- « La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune. »

## Olympe de Gouges

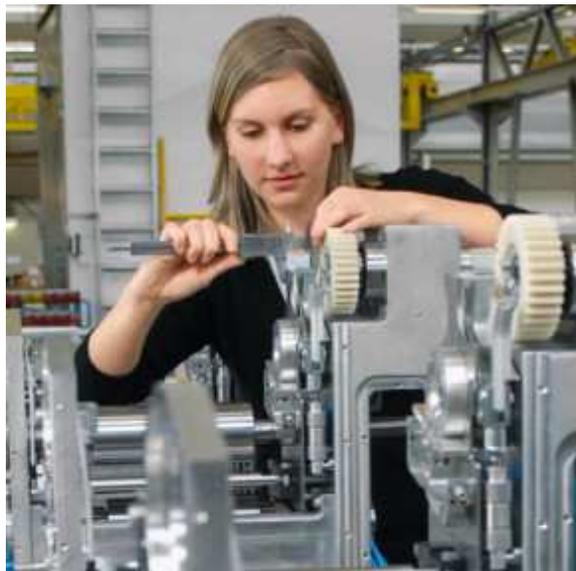
*Extrait de l'ouvrage Olympe de Gouges, Catel & Bocquet, © Casterman  
Avec l'aimable autorisation des auteur-e-s et des Editions Casterman*



En 2022, les femmes sont présentes dans (presque) tous les domaines ...



Fanny Chollet, première pilote militaire suisse de F/A-18 et l'ambassadrice du programme Swiss TECLADIES.



Métiers techniques : un truc de filles.

## 1 INTRODUCTION

Le concours « Les Olympes de la Parole » est un projet de l'Association genevoise de femmes diplômées des universités (AGFDU), en partenariat avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences (BPEV).

### 1.1 L'AGFDU

L'AGFDU est la branche genevoise de la Graduate Women International (GWI) <sup>1</sup> qui existe depuis 1919. Ce réseau international de femmes diplômées des universités, venant de tous les horizons et champs d'études, de toutes les professions et générations, est actif dans près d'une centaine de pays. Son siège mondial est à Genève. Ses missions sont : la promotion de l'éducation pour les filles et les femmes, la promotion de la coopération internationale, de l'amitié, la paix et le respect des droits humains pour tous, indépendamment du genre, de l'âge, la nationalité, la religion, l'opinion politique et de l'orientation sexuelle. La GWI promeut l'évolution du statut des femmes et des filles et encourage celles-ci à utiliser leurs connaissances et compétences pour la direction et la prise de décisions dans tous les domaines de la vie publique et privée. L'AGFDU porte les mêmes objectifs. Pour l'association genevoise, la promotion des filles passe par la promotion de l'égalité des chances à l'école. Le projet « Les Olympes de la Parole » est une des actions de l'AGFDU pour promouvoir les femmes.

### 1.2 LES OLYMPES DE LA PAROLE

Le projet « Les Olympes de la Parole » se base sur le concept et l'expérience de l'association homologue française, l'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU)<sup>3</sup>, qui réalise avec succès un concours analogue depuis plusieurs années. Il est intitulé d'après le nom de la femme de lettres française Olympe de Gouges, née en 1748 et guillotinée à Paris le 3 novembre 1793. Femme politique et polémiste, auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, elle a laissé de nombreux écrits en faveur des droits civils et politiques des femmes et de l'abolition de l'esclavage des Noirs. Le projet veut sensibiliser à l'égalité des sexes dès le plus jeune âge par une activité pédagogique sous la forme d'un concours inter-classes qui amènera les élèves à réfléchir aux discriminations de genre et aux moyens de les éliminer. Après une phase pilote réalisée en 2012-2013, suivie de deux éditions jusqu'en 2015, l'édition 2018-2019 déploie une formule interdisciplinaire pour alléger le travail des enseignant-e-s.

Pendant 4 éditions maintenant les "Olympes de la parole" portaient le titre :

**J'ose choisir. Filles ou garçons tous les métiers sont possibles.**

### 1.3 Le message du concours 2022-23

"Ose tous les métiers! Ne limite pas ton choix!

Les métiers ont-ils un sexe? Lorsqu'on parle de technique, on a tendance à penser au masculin.

Pourtant, chaque année, des jeunes filles se lancent dans l'aventure... Et toi? "

---

<sup>1</sup> <https://graduatewomen.org/>

### **1.4.1 Contexte**

La recherche de main-d'œuvre spécialisée est depuis quelques années une source d'inquiétude pour l'industrie suisse. Celle-ci s'appuie sur un savoir-faire précieux, de plus en plus rare, que les jeunes délaissent pour s'orienter vers des formations commerciales ou générales qui leur paraissent plus attrayantes. Pour contrecarrer la pénurie de main d'oeuvre à laquelle les entreprises sont confrontées, le tissu industriel a besoin que les filles et les femmes s'engagent davantage dans la technique.

Or, la proportion de femmes dans les métiers techniques est particulièrement faible en Suisse. Sur les quelques 20'000 places d'apprentissage technique proposées chaque année en Suisse, à peine 1000 sont occupées par des jeunes femmes.

### **1.4.2 Enjeu: encourager la relève**

Malgré leur potentiel réel, les jeunes filles renoncent à faire le choix d'un métier technique. La raison: Les métiers techniques souffrent assurément d'un problème d'image auprès du public féminin ainsi que de l'opinion publique. Ce sont à la fois la méconnaissance des possibilités offertes et les idées toutes faites sur les professions techniques qui les rendent parfois peu attractives. Bien souvent, les jeunes filles n'envisagent même pas de se renseigner sur la possibilité d'un avenir professionnel dans ces domaines, car elles manquent cruellement de modèles féminins qui valorisent les professions techniques.

## 2 ENJEUX ACTUELS DES CHOIX PROFESSIONNELS

L'un des objectifs de l'école est de préparer les élèves à la vie professionnelle. Force est de constater que lors du choix professionnel, le sexe joue encore aujourd'hui un grand rôle. On ne choisit pas les mêmes métiers si l'on est une fille ou un garçon. Ces derniers constituent encore l'écrasante majorité des étudiants dans les métiers de la construction (95 %) et de la technique (93 %) tandis que les étudiantes dominent dans les formations en santé-social (74 %) et dans les filières artistiques (58 %).<sup>4</sup> Cette « division sexuelle de l'orientation professionnelle » est conséquente, en particulier pour les filles. En effet, en plus de la limitation des possibilités des un-e-s et des autres, les domaines d'activité où les femmes sont fortement majoritaires sont souvent peu (ou moins) rémunérés.<sup>5</sup> De plus, la limitation des choix professionnels a un coût pour l'économie : elle entraîne des pertes de compétences et prive la communauté de forces vives<sup>6</sup>, comme en témoigne **l'initiative MINT**<sup>7</sup> lancée pour faire face au manque de personnel qualifié dans la technologie et les sciences sur le moyen et long terme en Suisse.

<sup>3</sup> Source : Association française de femmes diplômées des universités (AFFDU), Les Olympes de la parole, <http://www.affdu.fr/nos-actions/les-olympes-de-la-parole> et <http://eduscol.education.fr/pid23262-cid45623/les-olympes-de-la-parole.html>

<sup>4</sup> Source : Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE), *Chiffres clés de l'égalité, Genève*, «Orientation professionnelle au niveau secondaire II (année scolaire 2011/2012) », p. 3, Genève, 2012. Consultation du 26.10.2017.

<sup>5</sup> Cf. chapitre A. I. II. *Enjeux du choix professionnel des jeunes*, p. 4 et la note correspondante.

<sup>6</sup> « L'Enquête suisse sur la structure des salaires 2014 » de l'Office fédéral de la statistique (OFS) signale une différence de « 1412 francs de moins par mois sur la fiche de salaire des femmes comparée à celle des hommes. 58% de l'écart salarial entre les sexes résultent de facteurs expliqués. 42% de cet écart - soit 599 francs par mois – restent non expliqués par des facteurs objectifs ». BFEG, « Statistique », <https://www.ebg.admin.ch>. Consultation du 26.10.2017.

<sup>7</sup> Le sigle MINT renvoie à Mathématiques, Informatique, sciences Naturelles, Techniques. Il s'agit des mesures favorisant le renforcement des secteurs des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et techniques. Selon le rapport du Conseil fédéral « Pénurie de spécialistes MINT en Suisse » en août 2010, la Suisse connaît une pénurie de spécialistes MINT, particulièrement dans les domaines de l'informatique, de la technique et en partie dans la construction. Si la libre circulation des personnes a permis de limiter la pénurie, le pays peine encore à trouver dans sa propre population le capital humain qualifié dans le domaine de la technique, ce qui signale des causes structurelles à la pénurie. Celles-ci doivent être élucidées pour répondre efficacement à la pénurie.

Pourtant, ce phénomène de ségrégation horizontale<sup>8</sup> aux conséquences si lourdes n'est pas une fatalité. Il se fonde sur la croyance qu'il existe des qualités propres aux hommes et d'autres inhérentes à la nature des femmes. Suivant cette croyance, les garçons auraient des prédispositions pour les branches scientifiques – prédispositions qui feraient défaut aux filles – tandis que la sensibilité naturelle des filles les pousserait vers les soins et le social dont les garçons seraient généralement exempts. Il s'agit de prendre conscience que nous sommes toutes et tous structuré-e-s par les rapports sociaux de sexe. Nous véhiculons des préjugés, des stéréotypes, souvent à notre insu. De tels préjugés circulent dans notre société par de nombreux canaux. Il est important de les critiquer et surtout de faire connaître ces critiques aux jeunes pour qu'ils et elles ne limitent pas leur choix, mais explorent le plus grand nombre de projets professionnels possibles. Le concours « Les Olympes de la Parole » peut encourager et faciliter ce travail d'importance pour les jeunes sur le point de choisir une orientation scolaire ou professionnelle.

### **3 UNE ACTION SOUS FORME D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE**

Les élèves sont invités à mener, en classe, de manière créative et collective, une réflexion sur une thématique ayant trait à la division sexuelle de l'orientation professionnelle, de la formation et du travail, et à la manière de la corriger en réalisant :

- ✓ un produit (création d'un support audio, vidéo, textuel, matériel, etc.) à partir de la réflexion menée en classe sur le thème de l'édition en cours
- ✓ une animation orale qui met en scène leur produit, présente les démarches effectuées pour le réaliser, et permet aux élèves d'auto-évaluer le processus d'apprentissage et de création lors d'une audition de 15 minutes devant un jury

#### **3.1 OBJECTIFS DU CONCOURS**

Le concours des Olympes de la Parole réalise :

- Des objectifs de connaissances

L'activité proposée permet aux élèves de savoir identifier les stéréotypes de genre et les déconstruire ; savoir distinguer ce qui est de l'ordre du naturel et du culturel.

- Des objectifs de compétences

L'activité pédagogique et le cadre proposés poussent les élèves à discerner, analyser, comparer, argumenter, exercer l'esprit critique, prendre parole en public ; développer un travail collaboratif sans rapports de domination.

<sup>8</sup> On parle de ségrégation horizontale pour l'orientation professionnelle, mais il y a aussi la ségrégation verticale qui rend compte de la difficile ascension des femmes dans la hiérarchie.

- Des objectifs pédagogiques

Le concours permet aux enseignant-e-s de développer une véritable pédagogie du genre, c'est à dire une pédagogie attentive aux contenus, langages et attitudes inclusives et non stéréotypées.

- Des objectifs sociétaux

La réflexion suscitée par ce concours permet de lutter contre les inégalités, et vise à permettre aux filles comme aux garçons d'avoir accès à toutes les professions.

- Des objectifs institutionnels définis par la Confédération, le canton de Genève et le DIP

Le principe de l'égalité inscrit dans la Constitution fédérale<sup>9</sup> se traduit par des dispositions dans les cantons. En incitant les élèves à mener une réflexion sur l'égalité à travers un thème renouvelé chaque année, le concours des Olympes de la Parole contribue à réaliser l'objectif de la Loi sur l'instruction publique (LIP) de sensibiliser et promouvoir l'égalité<sup>10</sup>. Sa démarche répond par ailleurs à l'appel de la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta en charge de l'éducation publique genevoise « d'encourager les actions permettant de modifier les pratiques éducatives discriminantes, de lutter contre les stéréotypes en vue de favoriser l'égal accès des garçons et des filles à toutes les filières scolaires et, par conséquent, à tous les métiers. »<sup>11</sup>

### 3.2 PUBLIC CIBLE

Le concours cible toutes les 3 classes (9e-10e et 11e) du secondaire I dans le canton de Genève.

Le concours exige au minimum 5 classes et au maximum 10 classes inscrites.

L'expérience des éditions précédentes nous montre que l'intérêt des classes autant que des enseignant.e.s est indépendant du degré, et parfois nous refusons la participation des classes.

Cependant en 2022 le concours a été annulé car nous avons eu 6 classes inscrites au lieu de 10. Vu le contexte dans l'enseignement après la crise du COVID-19, nous avons décidé de laisser plus ouvert ce concours aux possibilités des enseignant.e.s et des élèves, c.à.d. permettre dorénavant une fourchette de 5 à 10 classes à participer.

Ces classes sont choisies en raison de l'adéquation du projet et de l'inscription (délais à respecter). Nous choisirons les premières classes inscrites au concours.

9 Dans son article 8, alinéa 3, la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Etat le 30 novembre 2008) établit que « L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. » [https://www.ge.ch/constituante/doc/Constitutions\\_suissees\\_v2.pdf](https://www.ge.ch/constituante/doc/Constitutions_suissees_v2.pdf) consulté 24.02.2018.

10 La Loi sur l'instruction publique (LIP) dit dans son article 12 intitulé Egalité : « Le département sensibilise à l'égalité entre filles et garçons et la promeut, notamment en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. »

[https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_c1\\_10.html](https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_c1_10.html)

11 Anne Emery-Torracinta, « L'égalité entre les sexes : une priorité de l'école genevoise », lettre mise en ligne le 21 novembre 2014.

## 4 LE CONCOURS 2022-2023

Pour l'édition 2022-2023, le projet veut encourager les élèves du C.O. à développer un regard critique sur les représentations et revendiquer l'égalité entre filles et garçons dans leur choix d'orientation.

### 4.1 THÈME

« J'ose choisir ». Filles ou garçons, tous les métiers sont possibles !

### 4.2 CONTENU

Le projet invite les élèves du C.O. à décoder les attendus sociaux liés au genre à travers l'histoire, jouer avec les représentations, se doter de nouveaux moyens d'expression pour mettre des mots, des images, des formes et des couleurs pour revendiquer l'égalité entre filles et garçons dans leur choix d'orientation. Il propose l'organisation suivante :

#### 4.2.1 Comprendre les codes de la communication visuelle

Dans un premier temps, inviter les élèves à interroger la représentation des métiers masculins et féminins à travers l'Histoire, puis faire des comparaisons avec les métiers d'aujourd'hui. Ainsi, chacun-e sera encouragé-e à exprimer son point de vue et à le confronter à celui d'autrui. Le but de ce travail est de donner du sens au projet et de donner aux élèves des éléments qu'ils pourront réinvestir dans leur production.

Ce travail sera réalisé avec la collaboration d'une intervenante du 2<sup>e</sup> observatoire et l'enseignant-e maîtrise de classe / IOSP (2x 2 périodes).

#### 4.2.2 Remue-méninges

À partir du slogan « Filles ou garçons, tous les métiers sont possibles », les élèves réfléchissent à une production qui aura la forme de leur choix. L'idée ici est de les amener à se questionner et à s'exprimer sur l'influence des stéréotypes de genre sur les choix d'orientation.

Ce travail sera réalisé avec le soutien de l'enseignant-e maîtrise de classe / IOSP et de français (1X2 périodes).

#### 4.2.3 Créer une production artistique

Les élèves travailleront à la création d'une production artistique (affiche, saynètes, vidéo, décor, accessoires, maquette 3D, diaporama, etc.) en lien avec le slogan.

Ce travail pourra être réalisé avec la collaboration d'un-e enseignant-e d'arts visuels.

#### 4.2.4 Présenter la production devant un jury

Les élèves se prépareront à présenter leur travail devant un jury. Ils et elles devront expliquer leur démarche, notamment le slogan, les idées, la production, les étapes, la répartition des tâches, le développement du travail, ce qu'ils et elles ont appris sur les stéréotypes de genre, etc. Le jury peut poser des questions à l'issue de la présentation.

Ce travail pourra être réalisé avec le soutien de l'enseignant-e de français ou d'expression orale (3 périodes).

#### **4.2.5 Susciter le débat**

La réflexion menée dans le cadre du concours devrait permettre aux élèves des 3 degrés du C.O. de questionner leur choix d'orientation professionnelle au regard des stéréotypes de genre qui continuent à limiter les possibilités des un-e-s et des autres. Les oeuvres des élèves sont exposées dans les C.O. respectifs jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### 4.3 INTERDISCIPLINARITÉ

Tou-te-s les enseignant-e-s qui le souhaitent pourront travailler ensemble autour de ce projet interdisciplinaire qui s'inscrit directement dans le programme des élèves et du PER :

- En arts visuels : A 31 AV en lien avec FG 34 et FG 31
- En français : L 1 32
- En IOSP : FG 33 et FG 38
- Expression orale

### 4.4 PRIX

L'effort des élèves sera en principe récompensé de la manière suivante :

- 1'500.- CHF pour la classe lauréate
- 1'000.- CHF pour la classe en deuxième position
- 500.- CHF pour la classe en troisième position (en bons d'achat MIGROS)
- une attestation sera délivrée à chaque élève pour sa participation
- un bon des librairies PAYOT d'une valeur de 10.-CHF sera distribué à tous les élèves participants, offert par PAYOT

### 4.5 UN PROJET « CLÉ EN MAIN »

Pour mener ce projet à bien, l'AGFDU, en collaboration avec le DIP et le BPEV, se charge de toutes les étapes du projet, de la première séance d'information jusqu'à l'évaluation finale du projet. Le projet se déroulera selon les étapes suivantes :

#### ○ **Information**

Le projet sera présenté par l'équipe de l'AGFDU lors de 4 séances réunissant les président.e.s des groupes des différentes disciplines. Un dossier contenant toute l'information utile sera remis aux personnes présentes.

#### ○ **Inscription**

Les enseignant-e-s intéressé-e-s pourront s'inscrire auprès de l'AGFDU ([agfdu.ge@gmail.com](mailto:agfdu.ge@gmail.com)). La participation étant limitée à 10 classes, seules les dix premières à s'inscrire pourront participer.

#### ○ **Séance d'introduction aux enseignants participant au concours par des professionnelles du genre**

Les enseignant-e-s désirant participer au concours devront s'inscrire dans les délais sur le site du concours [www.olympes.ch](http://www.olympes.ch).

Cette inscription leur donne droit à une séquence pédagogique avec une spécialiste des questions genre (une enseignante-chercheuse à l'université de Genève). Lors de l'inscription, les enseignant-e-s devront indiquer la date d'intervention souhaitée.

#### ○ **Accompagnement thématique et technique du travail en classe**

En plus de la séance d'introduction aux enseignant.e.s, le 2e Observatoire intervient en classe, et selon l'horaire des enseignant-e-s pour un apport théorique et/ou pour répondre à des questions liées à la thématique du genre dans le cadre du concours.

○ **Mise à disposition de ressources pédagogiques**

Les responsables du projet fournissent à chaque enseignant-e dès l'inscription de nombreuses ressources pédagogiques sur la thématique du genre.

○ **Coordination proactive auprès des classes**

L'équipe organisatrice met à disposition une personne ressource qui saura répondre aux préoccupations des enseignant-e-s, suivre l'évolution des travaux, rappeler les étapes et les échéances, assurer la circulation des ressources et de l'information utile au projet.

○ **Prise en charge de l'organisation de tous les événements liés au projet**

L'équipe de l'AGFDU se charge de l'organisation de l'audition des classes, de la cérémonie de remise des prix et de toute autre activité liée au projet.

○ **Diffusion des productions**

Le projet se charge de transformer les productions des classes en produit fini distribuable et réutilisable au-delà du concours à des fins pédagogiques, mais exclusivement en interne par les partenaires du concours.

○ **Valorisation de l'implication des élèves**

Les élèves recevront une attestation de leur participation au projet.

○ **Évaluation du projet**

Le projet sera évalué par les soins de l'équipe d'organisation auprès des différents acteurs (élèves et enseignants).

Le résultat de l'évaluation sera mis à disposition de toutes les parties prenantes.

## 4.6 CALENDRIER

Juin 2022	Présentation du projet à la DGEO
Septembre 2022	Information et présentation du projet aux enseignant-e-s / CPG
Début novembre 2022	Lancement officiel du projet et des inscriptions
Fin décembre 2022	Clôture des inscriptions
Janvier 2023	Séances d'introduction par des expertes auprès des enseignant.e.s
Janvier - février 2023	Séances d'introduction par le 2e Observatoire auprès des classes inscrites.
Un mardi vers la fin mai 2023	Audition de toutes les classes inscrites au Concours
Le même jour	Cérémonie de remise des prix
juin 2023	Évaluation du projet et compte-rendu aux parties prenantes

## 4.7 DES BÉNÉFICES POUR TOUTE L'ÉCOLE

Le concours des Olympes bénéficie à toutes les parties prenantes de diverses manières :

Les élèves

- Réfléchir aux inégalités et la manière de les éliminer
- Recevoir une attestation à valoriser dans le CV

- Réaliser une production qui sera diffusée au-delà du concours
- Souder les liens entre camarades impliqué-e-s dans la réalisation d'un travail commun
- Travailler plusieurs matières du cursus par une seule activité pédagogique
- Exprimer sa créativité
- Développer l'esprit critique

Les enseignant-e-s

- S'initier à la pédagogie du genre
- Développer des connaissances et des outils pour lutter contre le sexisme à l'école
- S'initier à la pédagogie de projet
- Favoriser le lien avec les élèves et la cohésion du groupe pour une meilleure transmission des connaissances disciplinaires
- Gagner un prix qui pourra contribuer à la réalisation d'un voyage d'étude ou d'une activité avec sa classe
- Réaliser un produit utilisable les années suivantes à des fins de sensibilisation

Les écoles

- Participer à un projet inter-établissements scolaires
- Consacrer une journée à des échanges sur les questions d'égalité
- Participer à la promotion de l'égalité hommes-femmes
- Bénéficier d'une visibilité et valoriser son établissement pendant le concours et à la cérémonie de remise des prix

## 4.8 INSCRIPTION ET CONTACT

Pour toute information sur le projet, se rendre sur le site du concours [www.olympes.ch](http://www.olympes.ch)

Pour toute question relative à l'organisation du concours, s'adresser à la coordination AGFDU du projet :

- **Mme Monica Chirita Leménager** joignable au 076 385 71 88 ou par courriel : [agfdu.ge@gmail.com](mailto:agfdu.ge@gmail.com)
- **Mme Annie Corsini** joignable au 079 253 1939 ou par courriel : [corsini\\_annie@yahoo.fr](mailto:corsini_annie@yahoo.fr)

Pour toute question liée à notre association, s'adresser à :

- La présidente de l'AGFDU, **Mme Monica Chirita Leménager** [agfdu.ge@gmail.com](mailto:agfdu.ge@gmail.com)

## 4.9 LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Le matériel pédagogique, propre au concours « Les Olympes de la Parole » et composé de ressources riches et diversifiées, sera fourni aux classes après inscription au concours.

### Ressources bibliographiques

Les enseignant-e-s recevront une sélection d'ouvrages de référence (articles, sites web, études, vidéos, BD, etc.) en matière de genre. Cette base sera alimentée en permanence par l'actualité littéraire, sociale et politique sur les questions d'égalité.

### Définitions des notions et concepts utiles

Une liste des termes utilisés en Etudes genre sera fournie pour assurer la compréhension des concepts mobilisés et faciliter le travail conceptuel des participant-e-s.

## Liste des stéréotypes de genre en vigueur dans nos sociétés

Une liste des stéréotypes ayant cours sera dressée et ouverte à la contribution des participant-e-s qui pourront la compléter à volonté.

## Séquences pédagogiques sur le genre

Le projet prévoit une séance d'introduction avec des spécialistes du genre mais aussi un grand choix de séquences pédagogiques que les enseignant-e-s pourront utiliser en classe pour continuer à familiariser les élèves au concept du genre.

## Grille d'auto-évaluation

L'enseignant-e d'IOSP pourra accompagner les élèves dans le remplissage de la grille d'évaluation pour un état des lieux des connaissances et de la conscience des rapports de genre au début et à la fin du concours.

# 5 RÉFÉRENCES

## 5.1 SITOGRAFIE

- Les Olympes de la Parole, [www.olympes.ch](http://www.olympes.ch)
- Association genevoise de femmes diplômées des universités (AGFDU), [www.akademikerinnen.ch/fr/geneve](http://www.akademikerinnen.ch/fr/geneve)
- Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV), « Egalité hommes-femmes », <https://www.ge.ch/bpev>
- Association Française de femmes Diplômées des Universités est la section française (AFFDU), « Les Olympes de la Parole », <http://www.affdu.fr/>
- BFEG, « Statistique », [www.ebg.admin.ch](http://www.ebg.admin.ch)

*Le présent document a été largement basé sur celui de 2018-19 élaboré par Mme Audrey Espuche, présidente de l'AGFDU à cette époque.*

# 6 ANNEXES

## 6.1 RÈGLEMENT DU CONCOURS 2022-2023

### Article 1 : L'organisation du concours

Alinéa 1 – Conformément à l'accord passé entre le DIP et l'AGFDU : « L'AGFDU organise le concours « Les Olympes de la Parole » dans toutes ses dimensions matérielles, logistiques et pédagogiques » et « apporte un soutien aux établissements pour la mise en œuvre de leurs projets ». « Le DIP s'engage à diffuser l'information sur le concours ».

Alinéa 2 – Les classes intéressées à participer s'inscrivent pour l'année en cours au plus tard le 30 décembre 2022 auprès de l'AGFDU, suite à quoi elles recevront une confirmation.

## **Article 2 : Envoi de la production artistique**

Le jury devra recevoir la production artistique 15 jours avant la date finale de présentation.

## **Article 3 : Le jury**

Alinéa 1 – Toutes les classes participantes présenteront leurs productions devant un jury.

Alinéa 2 – Le jury, est constitué par une membre de l'AGFDU, des représentant-e-s du DIP, du BPEV, et des autres donateurs et sponsors.

## **Article 4 : Les critères d'évaluation**

Alinéa 1 – Une grille d'évaluation précise est élaborée par l'AGFDU et transmise aux autres membres du jury. Elle se décline autour des trois axes suivants :

1. L'engagement dans le processus du projet et en particulier dans la réflexion critique.
2. La qualité du produit : créativité ; originalité ; niveau de la réflexion menée sur le thème exprimée dans le produit ; recherche menée sur le thème ; degré de finalisation du produit.
3. L'audition (qualité de la présentation orale de 10 minutes) : clarté du message ; éloquence ; équilibre dans la prise de parole entre les filles et les garçons ; le langage épïcène.

Elle comprendra également quelques questions à poser aux élèves à la fin de la présentation.

## **Article 5 : L'audition**

Les classes finalistes seront auditionnées un mardi à la fin du mois de mai 2023, dans la première moitié de la journée, par un jury élargi à des personnalités du monde journalistique, scientifique ou artistique.

## **Article 6 : La remise des prix**

Alinéa 1 – La célébration de remise des prix aura lieu l'après-midi du même jour, dans un lieu encore à déterminer. La classe lauréate présentera son travail oral (l'audition) au public. Des personnalités politiques et scientifiques seront invitées à prendre la parole. Cette cérémonie est ouverte à toutes et tous, classes participantes, autres classes et parents y compris.

Alinéa 2 – L'AGFDU se charge de faire parvenir aux élèves une invitation à la cérémonie de remise des prix, avec l'aide des secrétariats des établissements concernés. Les établissements scolaires se chargent de faire circuler l'information dans les classes. Des invitations générales leur seront remises par l'association.

## **Article 7 : Information détaillées**

Les informations détaillées sont disponibles sur le site du concours genevois, [www.olympes.ch](http://www.olympes.ch), ainsi que sur le site de l'AGFDU, <http://www.akademikerinnen.ch/fr/geneve>.

## **Article 8 : Condition de participation**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.